

PROTOCOLE D'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

Dans le prolongement du relevé de conclusions du 24 janvier 2007, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale déclarent s'engager dans une démarche d'agenda social continu et les parties signataires sont convenues du protocole d'organisation du dialogue social qui suit :

Chaque année scolaire et avant le 1^{er} décembre au plus tard, un programme annuel de discussions est élaboré conjointement. Ces discussions porteront sur des thèmes arrêtés en commun tels que le recrutement, la formation, les conditions d'exercice professionnel, les évolutions statutaires, la gestion des carrières, les rémunérations.

Il se clôture au plus tard le 15 mai par un relevé de conclusions indiquant les éléments faisant accord et le calendrier de leur mise en œuvre qui peut être pluriannuel.

Le secrétaire général du Syndicat
National des Personnels de
Direction de l'Éducation Nationale



Philippe TOURNIER

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie
associative



Luc CHATEL